6393/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 mars 2018 Enregistré à la Présidence du Sénat le 2 mars 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

E 12835

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.